Fiche technique de formation

Réf : QSH-SE-06

Commission Paritaire d'Hygiène et Sécurité C.P.H.S

La Commission Paritaire d'Hygiène et Sécurité C.P.H.S, constitue un organe de surveillance, de protection et d'information des salariés, les commissions paritaires d'hygiène et de sécurité sont obligatoires dans toutes les entreprises algériennes. En vue de pouvoir participer activement à la gestion des risques dans l'entreprise, par la mise en œuvre des méthodes et procédés pour prévenir les risques professionnels, et afin d'améliorer les conditions de travail, il est nécessaire de connaître et de comprendre le fonctionnement d'une CPHS et acquérir les techniques de prévention des accidents du travail. Les membres des CPHS sont choisis en raison de leur qualification ou de leur expérience en matière d'hygiène et de sécurité.

Objectif de la formation:

- Connaître la composition, le rôle, les attributions, et le fonctionnement des C.P.H.S ;
- Maîtriser les mécanismes et les instruments de la réglementation Algérienne qui encadre la SST en général et les CPHS, en particulier ;
- Appréhender l'environnement réglementaire international et national de la SST ;
- Appréhender les enjeux de la prévention des risques professionnels ;
- Maîtriser les principes et méthodes de la gestion des risques professionnels liés à l'activité de l'entreprise.

Public Concerné :

- Membres de la commission paritaire d'hygiène et sécurité.
- Tout personnel impliqué dans le fonctionnement des CPHS de l'entreprise.

Documentation :

Support papier + CD seront remis, pendant et à la fin de la formation.

Contenu pédagogique :

1. **La Commission Paritaire d'Hygiène et de Sécurité**
   - Composition de la Commission Paritaire d'Hygiène et de Sécurité ;
   - Missions et attributions de la Commission Paritaire d'Hygiène et Sécurité ;
   - Fonctionnement de la C.P.H.S

2. **Législation et règlementation en matière de santé, hygiène et sécurité au travail**
   - Lecture réglementaire et analyse du décret exécutive 05-09 ;
   - La règlementation internationale en matière de Santé et Sécurité au Travail .

3. **Risques professionnels**
   - Les enjeux de la prévention.
     - ➔ Définition d'une politique de prévention ;
     - ➔ Les approches préventives ;
     - ➔ Acteurs de prévention (Le service d'hygiène et de sécurité, la médecine du travail, la Caisse des assurances sociales, l'inspection du travail) et leur Interaction avec la CPHS.

Contenu pédagogique (suite) :

- Identification et évaluation des risques professionnels
  - ➔ Mise en place, suivi et évaluation de l'efficacité du plan d'actions de prévention.

4. Les accidents du travail et leurs causes

- Méthodes d'analyse accidents/incidents ;
- Coût des accidents ;
- Arbre des causes ;
- Méthode de rédaction des rapports.
- **Risques ergonomiques aux postes de travail :**
  - ➔ Etudes des gestes et des contraintes posturales
  - ➔ Les troubles musculosquelettiques (TMS)
  - ➔ Principes de prévention de l'inconfort lié aux gestes et postures professionnels
  - ➔ Aménagement dimensionnel des postes de travail

5. Stress au travail :

- **Stress au travail et santé psychique :**
  - ➔ Approches du stress au travail ;
  - ➔ Risques psychosociaux liés aux contraintes organisationnelles, sociales et mentales au travail ;
  - ➔ Pratiques de gestion et prévention du stress et des problèmes de santé mentale au travail.
- **Les risques liés aux ambiances de travail :**
  - ➔ Bruit ;
  - ➔ Température ;
  - ➔ Éclairage ;
  - ➔ Assainissement et aération des locaux de travail.

6. Etude de cas

- Evaluation des risques spécifiques à l'entreprise.
- Prévention technique.
  - ➔ Protection individuelle ;
  - ➔ Protection collective ;
  - ➔ Education sanitaire des travailleurs.
- Prévention médicale.

Sanction de la formation :

Une attestation de participation sera délivrée aux apprenants.

Durée :

05 Jours

Le contenu de la formation peut être réadapté au besoin réel du client.